



Synthèse de la session 1995 des Semaines Sociales de France, "Une idée neuve : la famille, lieu d'amour et lien social"

La famille est le fait social le plus ancien de l'humanité. Le modèle familial de nos sociétés occidentales imprégnées de christianisme est fondé sur le couple formé par un homme et une femme qui s'unissent librement pour la vie entière, et dont l'union, reconnue par la société au moyen d'un acte officiel, le mariage, a entre autres buts majeurs, celui de mettre des enfants au monde et de les éduquer.

Aujourd'hui ce modèle est plus ou moins mis en question. Certes il est toujours largement dominant. Mais la baisse de la nuptialité, l'augmentation des divorces, la diminution de la natalité et la part croissante des naissances hors-mariage, la progression du nombre des familles "monoparentales" ou "recomposées", manifestent la fragilité de plus en plus grande du modèle traditionnel. Cette évolution n'est pas propre à la France.

Et pourtant la famille est jugée plus que jamais comme un lieu d'amour, où l'on se trouve bien. De toutes les institutions, elle est regardée comme la plus solide.

Le couple devant le mariage

La relation entre l'homme et la femme a connu dans les décennies récentes une évolution décisive. D'une situation de relative dépendance, la femme est passée à une situation de liberté, et c'est là un progrès majeur. Parallèlement l'amour a pris une importance quasi exclusive dans la rencontre entre l'homme et la femme. L'Église peut d'une certaine façon s'en réjouir, elle qui a joué un rôle essentiel dans cette promotion de la liberté de choisir fondée sur l'amour. Mais les autres dimensions de la rencontre homme-femme et surtout du projet de vie commune la prolongeant n'ont plus leur juste place. Tandis que l'environnement social, considérant que la relation au sein d'un couple ne relève plus que du domaine privé, ne favorise plus, comme il le faisait jadis, la pérennité de la vie commune.

Ainsi la durée du couple n'est-elle plus attendue que de la durée du sentiment initial. Or ce sentiment repose seulement sur l'image que chacun s'était faite de l'autre. Quand un jour un des membres du couple ou chacun d'eux découvre l'autre dans sa vérité, il a le sentiment d'être devant un étranger ; l'amour ne suffit plus, on considère facilement que l'on s'est trompé, et l'on se sépare. Le divorce s'est ainsi banalisé, les médias jouant leur rôle dans ce drame par leur tendance à normaliser toute forme de couple.

L'observation de cette fragilité, malgré les témoignages positifs de nombreux couples de tous âges vivant une union heureuse dans sa double dimension intime et sociale, pousse bien des jeunes à différer, voire à refuser le mariage, officialisation publique et en principe irréversible de leur relation.

Beaucoup vivent ensemble avant le mariage, espérant ainsi "tester" la solidité de leurs liens. L'accent mis par notre société et par les médias sur l'importance de la relation sexuelle dans la vie de couple les y pousse : certes il est juste de valoriser cette relation, mais pas d'en faire le test de la qualité de la relation homme-femme.

De nombreux couples vont plus loin : ils refusent l'idée même d'un engagement définitif, que ce soit devant la société ou devant Dieu. Pour beaucoup, c'est par absence de projet à long

terme ou même refus d'en bâtir un, par manque de confiance dans leur avenir amoureux et souvent économique. Pour certains même, c'est parce qu'ils sont convaincus que cette officialisation de leur relation n'apporte rien à leur vie affective, qui seule leur tient à cœur.

Certes il est aussi des couples qui se marient malgré l'évidente fragilité de leurs liens. Trop souvent alors l'échec les attend.

C'est que la relation conjugale n'est pas le "copinage". Elle doit naître de la décision réfléchie d'un engagement mutuel qui se veut définitif, quoi qu'il arrive. Celui-ci doit avoir d'autres motivations que de pur attrait affectif, et tirer au quotidien sa force d'une autre source. Sa solidité naîtra au fil du temps du désir de chacun pour l'autre, cet inconnu vers lequel il veut aller, en reprenant et prolongeant la démarche accomplie naguère par ses propres parents. C'est ce que chacun de nous a reçu de ses père et mère qui, lui permettant de les quitter, le rend capable de donner sa foi et sa parole à un (ou une) inconnu(e). Cette loi de séparation et de continuité, qui a toujours existé, est plus nécessaire aujourd'hui où l'appui de la société à la fidélité de ses membres s'est fortement émoussé.

Le mariage est ainsi l'union de deux personnes qui, à partir d'un attrait affectif, mais au-delà de lui, s'associent pour bâtir ensemble. Le relation riche et complexe qu'elles établissent, la lente rencontre de l'autre, le désir de durer, donnent peu à peu un "plus" à chacun des deux. Leur activité de création commune, dont la procréation puis l'éducation des enfants est une composante essentielle mais non exclusive, les aidera au fil des jours, même si la vie transforme parfois considérablement leur projet initial, à cimenter leur union. Si l'un d'eux ou tous les deux sont croyants, c'est une dimension sacrée qui s'introduit dans leur relation ; pour les chrétiens, le Christ lui-même donne un sens à leur rencontre, à leur projet, à leur cheminement.

Il ne faut pas croire ces perspectives inaccessibles. Mais leur réalisation suppose une préparation et un accompagnement : l'éducation des jeunes, dès l'enfance et au cours de l'adolescence, à tout ce qui est beau dans l'amour, y compris par la projection dans l'imaginaire (il y a de beaux romans d'amour...) ; une valorisation du mariage civil et plus largement d'une insertion active dans la vie collective ; une préparation au mariage qui soit de qualité, et qui, sans mettre a priori la barre trop haut pour tout le monde, fasse réfléchir en profondeur à ce qu'est le véritable amour dans toutes ses dimensions et aux responsabilités qu'il implique ; sur le plan chrétien un accompagnement en vérité prenant au départ la forme, pour certains, d'une démarche en quelque sorte catéchuménale ; enfin, tout au long des années de vie commune, une insertion dans des communautés chrétiennes vivantes et une formation permanente à l'amour conjugal, dans laquelle le temps consacré à l'autre, y compris la gestion des mésententes, doit trouver une assez large place.

Le couple et la procréation

La procréation est le fruit de l'union du couple. Mais le désir d'enfant ne vient pas que de nous. Il vient d'une zone inconnue de nous-mêmes, où se situe le mystère de l'homme et de sa relation à Dieu. L'homme et la femme sont dépositaires de cette fonction créatrice. Consciemment ou non, ils prolongent le pouvoir créateur de Dieu.

Ainsi la procréation, même pour le non-croyant, à plus forte raison pour le croyant, est un phénomène majeur, où se cherche et s'exprime le sens de l'existence : donner la vie, c'est ne pas mourir ; être fertile donne de soi une image valorisante ; la possibilité même d'enfanter est un lien puissant pour le couple ; la mettre en œuvre est un des rares moments de l'existence où l'homme peut percevoir en lui une sorte de relation au sacré. Les dimensions de l'enfantement sont aussi sociales : un couple n'a pas un enfant pour soi d'abord, mais pour lui, et, au-delà de lui, pour la collectivité dont font partie ceux qui l'engendrent et dont il sera participant actif ; cette collectivité d'ailleurs reconnaît l'enfant et reconnaît sa famille.

Malgré son sens et sa grandeur, la procréation était naguère encore autant subie que voulue. Le grand changement des décennies récentes est qu'aujourd'hui les époux veulent être seuls à

décider d'être parents, et que la science a mis au point des techniques leur permettant de faire ce choix. L'Église n'est pas opposée à ce volontarisme : son message, exposé dans les conclusions du Concile Vatican II et dans les textes actuels du Magistère est d'abord une invitation à une paternité et à une maternité responsables, c'est-à-dire raisonnables mais généreuses et non pas égoïstes : aux couples est ainsi proposé un idéal d'épanouissement, de joie de vivre, un témoignage d'amour et d'harmonie ; en même temps qu'une maîtrise raisonnable de leur fécondité leur est suggérée l'acceptation d'une certaine part de risque, à tout le moins d'inattendu, comme d'ailleurs en d'autres composantes de la vie de couple. Il est essentiel que les choix en ce domaine soient faits en commun par les deux conjoints : naguère la femme était trop souvent absente de ce choix ; aujourd'hui c'est plutôt le cas de l'homme, et cela n'est pas meilleur.

Sans doute n'a-t-on pas assez mesuré la nouveauté de cette mise en lumière par l'Église de la responsabilité des couples en matière de procréation, tant les regards sont restés fixés sur la seule question des méthodes. Sans doute aussi devrait-on prendre davantage conscience à ce sujet de l'a priori accueillant qu'a manifesté l'Église, par la parole de Pie XII et de ses successeurs, devant tout ce qui peut contribuer à la santé et au bien-être humain. C'est un fait que malgré cela il est difficile aux chrétiens de dépasser l'opposition "permis/défendu" dans l'enseignement de l'Église. S'il est clair pour tous que l'avortement est inacceptable - ce qui n'empêche pas le respect et la compréhension du problème de conscience que posent certains dilemmes dramatiques -, plus délicat est le problème des comportements en matière de régulation scientifiquement assistée des naissances. Les positions du Magistère invitent en tout cas les époux, avec l'aide des théologiens et à partir des expériences diverses, positives et négatives, de foyers chrétiens, à approfondir la réflexion sur les liens complexes entre sexualité et procréation, la différence entre l'intervention directe sur le corps et un échange signifié et parlé entre les conjoints, et les précautions à prendre pour que ce soit toujours la technique qui soit mise au service de l'homme - dont la "nature" est corps et esprit - et non pas la relation humaine qui soit soumise à la technique. Sans doute aussi faut-il tenir compte du vécu de chaque couple et du nécessaire respect du cheminement des personnes, auquel renvoie la "loi de gradualité" dont a parlé le Synode de 1980 sur la famille et qu'a retenue *Familiaris consortio*. Ce qui est essentiel en tout cas, c'est la qualité et la vérité de la relation entre les conjoints, dont aucune dimension ne peut être impunément occultée.

Dans certains cas, le problème qui se pose aux couples n'est pas celui de la régulation des naissances, mais celui de l'infertilité. Sans que les personnes concernées puissent invoquer une sorte de "droit à l'enfant", - car l'enfant doit être attendu pour lui-même, et pas simplement pour combler un manque - il faut comprendre leur souffrance. Quand est alors envisagée une solution comme la PMA ou l'adoption, il ne suffit pas que les deux membres du couple soient d'accord ; il faut aussi que chacun d'eux ait été écouté par toutes les personnes qui interviennent dans la mise en œuvre d'une réponse à leur demande. La PMA pose des problèmes d'éthique qui expliquent les graves réserves de nombreux généticiens et médecins, et celles de l'Église ; c'est tout de même l'insémination artificielle avec le sperme du conjoint qui en soulève le moins. Quant à l'adoption, elle doit être considérée comme une réponse d'amour à la détresse d'un enfant sans parents ; pour qu'elle ait de bonnes chances de réussir, il faut que l'histoire de chacun des protagonistes respecte celle des autres. Enfin, il ne faut pas oublier qu'un couple privé d'enfants, tout comme un célibataire, consacré ou non, peut avoir une remarquable fécondité spirituelle et sociale ; on en connaît d'admirables exemples.

L'enfant et la responsabilité éducative

Avec la procréation, commence la responsabilité éducative. Qu'elle soit unie ou désunie, la famille est le principal lieu où se forment la personnalité de l'enfant, son aptitude aux liens affectifs et au lien social. Dans la vie d'un enfant et d'un jeune, chaque étape bien vécue prépare harmonieusement la suivante. Dès le premier instant donc, son éducation requiert l'attention affectueuse de son père et de sa mère, et cela d'autant plus que l'enfant est libre et se conforme rarement aux projets faits à son sujet.

L'enfant, puis l'adolescent, a besoin à la fois d'amour et de fermeté. Il lui faut apprendre les limites que la vie en société lui oppose. Souvent on sait mal aujourd'hui faire cohabiter de façon constructive le dialogue et l'autorité : la recherche de l'adhésion à tout prix ("d'accord ?") conduit fréquemment à la démission.

Dans l'éducation plus encore qu'ailleurs, il ne faut pas confondre égalité de l'homme et de la femme et identité de leurs rôles. Si en effet il y a une différence entre l'homme et la femme, c'est bien en ce qui concerne leur rapport à l'enfant. Le père et la mère ne sont pas interchangeables.

De façon générale, le lien mère-enfant est très fort dans les jeunes années et souvent longtemps après. Le risque est qu'il en résulte de la part de la mère un excès de pouvoir, d'autant que c'est la parole de la mère qui, dès le début et tout au long de l'enfance, désigne le père comme tel et doit lui donner peu à peu sa place. Or c'est principalement la présence du père qui pousse l'enfant à accéder à la maturité : il peut en général plus que la mère dissocier sa fonction affective de sa fonction d'initiation à la vie sociale, plus ou moins contraignante.

En pratique aujourd'hui la plupart des mères ont une vie suroccupée les amenant à courir sans cesse de l'extérieur à l'intérieur du foyer. Le père, trop souvent absent, risque de refuser d'assumer sa paternité et d'être trop peu ou trop autoritaire, n'intervenant que rarement, lorsque la mère est débordée ou défaillante.

Il ne s'agit pas pour autant pour le père et la mère de jouer un rôle, l'un masculin, l'autre féminin, mais d'assumer chacun pleinement sa personnalité, d'être soi-même, vrai, naturel, le couple vivant pleinement sa conjugalité. Ce qui est essentiel, c'est que l'autorité et la sensibilité soient l'une et l'autre présentes, et que père et mère se concertent et aboutissent à une position commune sur toutes les grandes décisions.

Traditionnellement, tandis que l'école se chargeait d'enseigner des savoirs et des "savoir-faire", la famille se chargeait de l'éducation des enfants, c'est-à-dire de susciter en eux l'adhésion à des valeurs, aboutissant à un "savoir-être". Aujourd'hui il arrive souvent que la famille se décharge sur l'école de sa fonction éducative. Or elle y est irremplaçable : sans amour, comment éduquer ? La solution doit se chercher dans un partenariat famille-école. Il faut qu'existent ou que se créent des lieux de dialogue entre parents et enseignants. Il y a certes des obstacles, parmi lesquels la situation des familles elles-mêmes, leur faible disponibilité pour un échange d'ailleurs difficile. Mais la condition première du succès est un minimum d'entente sur les fins poursuivies.

Les "copains" jouent dans l'éducation des enfants et des adolescents un rôle important. Il faut, autant qu'on peut, les aider à bien choisir. Dans cette perspective, les mouvements de jeunesse peuvent être de précieux auxiliaires. Ils sont des compléments de la famille et non des substituts. Les jeunes en attendent un apport de l'exemple adulte, un moyen de développement par l'apprentissage de la responsabilité, l'ouverture au monde, l'éducation aux choix de vie, l'éducation entre pairs. Ils peuvent y redécouvrir une véritable relation avec leurs parents, y acquérir une unification intérieure et les repères qu'apportent les lois et règles du groupe. Là aussi il faut organiser un minimum de partenariat entre familles et mouvements. Ceux-ci souhaitent une reconnaissance plus forte des parents, des pouvoirs publics et de l'Église. La pastorale devrait s'appuyer davantage sur les mouvements et leur permettre de travailler plus en liaison entre eux qu'en concurrence.

À l'âge de l'adolescence, le souci des parents est grand de donner des repères aux jeunes et de créer avec eux des espaces de dialogue. C'est l'âge où doit se préciser l'éducation au respect de l'autre, notamment par l'apport d'une vision haute de l'amour humain dans toutes ses dimensions. Les jeunes garçons en particulier doivent être amenés à réfléchir à leurs responsabilités, tant immédiates que plus lointaines, en matières de sexualité. Il faut pourtant se garder de traiter trop tôt les enfants en adolescents. Quand les conflits se présentent, il ne faut pas nécessairement les refuser, mais plutôt en faire des occasions de dialogue, sans oublier que la transparence des adultes est une condition essentielle d'un véritable échange, et que l'exemple est un mode de dialogue souvent plus efficace que le discours. Outre les

mouvements de jeunesse déjà cités, d'autres organismes comme les aumôneries et certaines associations caritatives, sont précieux pour aider les jeunes à "entrer en débat" avec des adultes autres que leurs parents et à construire des projets porteurs. Il y a à cette période de la vie une certaine angoisse communicative devant l'avenir, chez les jeunes comme chez leurs parents, mais il faut laisser aux jeunes une part de rêve.

Quand des conditions sociales ou culturelles rendent difficile aux parents le plein exercice de leurs tâches éducatives, la collectivité est amenée à jouer un plus grand rôle. C'est le cas dans certaines de nos banlieues. En pratique, c'est sur l'école que pèse alors le plus lourdement la responsabilité éducative. Il lui est demandé de donner aux enfants et aux jeunes en difficulté, outre l'enseignement proprement dit, un cadre de vie, des repères solides, un soutien chaleureux, bref de l'espoir. Ils n'ont besoin ni d'un laisser-faire soi-disant compréhensif, ni de pure et simple répression ; l'expérience montre qu'un comportement anti-social non combattu conduit à l'exclusion ; il faut donc que les éducateurs sachent résister à ces jeunes sans les rejeter. La Semaine Sociale a entendu sur cette tâche difficile des témoignages d'une qualité exceptionnelle

La famille, lieu de solidarité et d'ouverture à la vie sociale

La famille, même quand elle est meurtrie, est toujours pour ses membres le lieu privilégié de l'accueil, du ressourcement, de la sécurité, de l'amour. Elle est naturellement, par la présence des générations les plus anciennes, lien avec le passé, lieu de mémoire, et, par la présence des plus jeunes, projection dans l'avenir. Elle est lieu de transmission des valeurs qui font la grandeur de la personne : liberté, responsabilité, fidélité, respect de la vérité. Elle est aussi lieu de transmission d'une langue et d'une culture. Elle est enfin le lieu du premier apprentissage de la vie sociale. On y apprend que la liberté de chacun trouve ses limites dans celle des autres. On y apprend le risque, la contrainte et le conflit. On y apprend surtout le respect de l'autre, dans sa personne et dans ses biens, à travers notamment la relation quotidienne entre frères et sœurs. On y apprend la solidarité, c'est-à-dire à se sentir responsable de ceux qui font partie du groupe. On y apprend, quand on est croyant, la foi et l'espérance. On y apprend enfin, ou on devrait y apprendre, l'ouverture aux autres, c'est-à-dire à ceux, au-delà du groupe, qu'à des titres divers on rencontre sur sa route. Ainsi apprend-on à participer à la construction d'une société plus vivante et plus fraternelle.

Au-delà du noyau central constitué par les parents et leurs enfants, les liens avec les grands-parents et les collatéraux célibataires jouent souvent un rôle non négligeable et parfois décisif pour l'union de la famille et l'ouverture des jeunes sur l'extérieur. La vitalité des relations est grande entre petits-enfants et grands-parents ceux-ci, du fait du développement du travail professionnel des mères de famille, jouent souvent un rôle important dans la garde et l'éducation des jeunes. Ils créent ainsi avec eux des liens qui peuvent se prolonger utilement au cours de l'adolescence. Ils ne doivent pas craindre d'afficher, quand il y a lieu, avec délicatesse et clarté, leur manière différente de vivre leur conjugalité et leur foi.

Le portrait qui précède est celui de la famille idéale, et les aléas ou les blessures de la vie n'en permettent pas toujours la réalisation harmonieuse. Bien des épreuves peuvent en effet toucher une famille.

C'est le cas par exemple de la présence au foyer d'une personne handicapée. La diversité des handicaps rend difficile d'en parler de façon générale. La présence de personnes handicapées interpelle notre société attachée à des valeurs de réussite, car elle fait prendre conscience de ce qui est essentiel. Toute personne handicapée apporte en effet, sous une forme ou une autre, quelque chose à la société ; il faut le lui faire sentir le plus possible et le faire sentir aux siens. Il est essentiel de ne pas laisser ceux-ci dans l'isolement, il faut au contraire créer le plus possible avec eux des liens d'amitié. Un enfant handicapé, s'il est source de souffrance, est souvent aussi source de joie et d'unité pour sa famille. La dérive actuelle vers l'eugénisme, favorisée par les progrès du diagnostic médical prénatal, exerce une pression médicale et sociale croissante sur les parents. La société a pourtant la responsabilité de faciliter, autant qu'il est possible, l'accueil et l'insertion (scolaire, professionnelle, sociale) des personnes

handicapées, cette insertion supposant une formation et une information de toutes les parties en cause (parents, personnels, médecins) et particulièrement aujourd'hui la création de lieux de vie pour les personnes handicapées vieillissantes non autonomes.

L'accession dans une famille d'une personne très âgée à une situation de dépendance est elle aussi une épreuve où se teste l'esprit de solidarité qui y règne. L'ampleur des handicaps de certaines personnes très âgées laisse parfois la famille en désarroi par manque d'information sur les aides qui existent et de coordination entre les professionnels qui ont à intervenir. Les solidarités de voisinage, naguère vivantes en milieu rural notamment, ont du mal à se maintenir, L'allocation-dépendance devrait pour les personnes à revenus modestes améliorer les conditions de vie, mais sa mise en œuvre est reportée. Pour les personnes en fin de vie, l'euthanasie directe ou active est inadmissible. Mais le problème se pose des limites de l'acharnement thérapeutique. Les instances où sont pratiqués des soins palliatifs sont encore rares, et en milieu hospitalier des pressions sont quelquefois exercées pour pratiquer une euthanasie "passive" (débranchement des appareils de soins, qui ne doit pas être prématuré).

Une autre sorte d'épreuve pour une famille est le chômage de l'un de ses membres. Par la modification brutale des rôles sociaux de ceux-ci comme par ses effets financiers, le chômage suscite une crise des liens familiaux, d'où ils sortent, selon le cas, renforcés ou affaiblis. C'est un moment où la famille ne doit pas être laissée seule avec son inquiétude. Le chômeur en particulier doit se sentir écouté et compris. On doit l'aider à garder le contact avec le monde actif, la vie culturelle et associative environnante, et maintenir vivantes ses facultés créatrices. Jamais notre société n'aurait résisté au choc du chômage sans la défense immunitaire de ses cellules familiales.

Qu'elle résulte du chômage ou d'autres cheminements vers l'exclusion, la misère frappe dans notre société soi-disant riche un nombre important et croissant de familles. Or la famille est le dernier rempart contre la misère. Il faut donc être attentif aux familles en état de précarité, leur redonner confiance, essayer toutes les solutions pour les maintenir dans la dignité et la citoyenneté. Ce travail d'accompagnement visant à prévenir l'exclusion exige une acceptation du regard de ces familles sur ce qu'elles vivent, une compréhension de leurs propres désirs. C'est en s'appuyant sur les forces des milieux défavorisés eux-mêmes, sans casser les solidarités familiales, que l'on peut travailler à une réelle promotion des personnes vivant dans ces situations difficiles. Il faut sensibiliser les municipalités, les administrations concernées, les travailleurs sociaux, et créer des liens entre eux et avec eux pour qu'ils soient ensemble parties prenantes du combat contre la pauvreté. Il faut aussi envisager dans tous leurs aspects (éducation, logement, emploi, santé, ressources) les problèmes sociaux et culturels des familles en milieu défavorisé. Seul un tel travail d'ensemble, appuyé sur de sérieuses compétences techniques, permettra de dépasser les bons sentiments et de mener la lutte contre la misère.

Il est une autre sorte de blessure qui frappe de plus en plus de familles, c'est celle du divorce. C'est une épreuve pour au moins l'un des conjoints et toujours pour les enfants. Quand la séparation est suivie d'un remariage, la famille "recomposée" n'arrive à organiser son existence que si les rôles de tous sont définis et reconnus. Cela suppose que la relation de parenté biologique soit clairement distinguée par les enfants de la relation avec les "beaux-parents". Pour le bien des enfants, il est nécessaire que les ex-conjoints se respectent mutuellement. Quant aux beaux-parents, ils ne peuvent exercer une quelconque autorité si leur conjoint ne les "intronise" pas. Il faut résister à la tentation la plus fréquente, celle de la démission.

Les divorcés remariés restent trop souvent éloignés de l'Église, alors que celle-ci entend leur réserver une place. Car si l'exigence de fidélité est pour elle essentielle, l'exigence de miséricorde l'est aussi : même là où il y a faute, le Christ ouvre une vie à vivre après elle : il s'agit de traverser la mort pour atteindre la résurrection. Les divorcés remariés qui le souhaitent vont vers le pardon, mais ils ont un chemin à faire ; pour chacun, c'est une histoire personnelle.

Les épreuves et les blessures que subit la famille ne l'empêchent pas de continuer à porter en elle les plus hautes valeurs dont la société a besoin. C'est une raison pour regretter l'oubli dans lequel les médias la tiennent quand ce n'est pas la dérision avec laquelle trop souvent ils la représentent.

Vie familiale et vie professionnelle

L'un des principaux changements dans les conditions de vie au cours des décennies récentes est la difficulté qu'ont aujourd'hui les couples à concilier vie familiale et vie professionnelle. La tension qui en résulte s'est accrue à mesure que se développait le travail professionnel salarié des femmes. Pour beaucoup de familles à ressources modestes ou même moyennes, le double salaire est devenu une nécessité. Pour les femmes ayant acquis un niveau culturel élevé et une haute qualification, le dilemme est davantage de choisir entre un investissement professionnel épanouissant et sa limitation volontaire pour assurer à leur foyer un minimum de vie de famille.

Les contraintes inhérentes à l'univers professionnel ne facilitent guère la recherche d'une solution. Le travail s'est intensifié, suscitant davantage de stress et de fatigue cérébrale, multipliant les horaires atypiques (travail de nuit ou du dimanche), déconnectant les horaires des conjoints, obligeant à des déplacements fréquents. La réduction du temps de travail pour les femmes exerçant des fonctions de cadre supérieur est quasiment impossible; la prise d'un congé parental signifie également pour elles le renoncement à une véritable carrière. Mais le poids du travail professionnel pèse lourd aussi sur la vie familiale des hommes : c'est ainsi que les entreprises n'hésitent pas à séparer géographiquement les conjoints pour de longues périodes ; et le refus d'une proposition professionnelle pour raison familiale est un frein pour les carrières masculines. Des tensions en résultent souvent qui peuvent conduire jusqu'au divorce. Sans aller jusqu'à cette extrémité, la fécondité des couples en est influencée.

L'appréciation portée par la société sur les comportements en ce domaine est souvent injuste un regard culpabilisant, sinon méprisant, est jeté sur la femme qui a choisi de rester à son foyer ; un jugement négatif, qui n'est pas plus charitable, est parfois porté sur une femme qui travaille professionnellement, alors qu'on ignore pourquoi elle le fait et à quels efforts elle s'astreint pour assumer malgré tout ses charges familiales.

Concilier vie professionnelle et vie familiale est une question vitale pour un foyer : chacun doit pouvoir toujours assumer sa double responsabilité d'époux et de parent ; l'homme en particulier ne doit jamais oublier qu'il est père. Pour être délibérés et non subis, les choix en ce domaine doivent se préparer de longue date : les parents devraient conseiller à leurs filles, dès leur adolescence, à la fois de se préparer à avoir un métier et de rester vigilantes et lucides quant au choix de leur mode de vie futur ; quand des jeunes forment des projets d'avenir, les décisions en ces matières doivent se prendre à deux, et cela si possible dès avant le mariage. Car il n'est pas réaliste de vouloir tout concilier tout le temps il faut limiter, pour les hommes comme pour les femmes, les périodes de surinvestissement professionnel.

La recherche de solutions requiert l'intervention des pouvoirs publics et une véritable coopération de la part des entreprises. La possibilité devrait être donnée aux femmes - puisque l'idée demeure, chez les couples et les femmes elles-mêmes, que c'est à la mère que revient en premier la charge de s'occuper des enfants - de choisir entre le travail à temps partiel, le congé parental d'éducation et l'allocation de libre choix, les deux premières de ces trois solutions étant aussi offertes aux hommes. On sait que c'est le temps partiel qui a la préférence des femmes actives. Il faut bâtir un vrai statut du temps partiel qui ne soit en rien pénalisant. Il faut aussi accroître considérablement les équipements collectifs de garde des jeunes enfants. Enfin il est injuste que le congé parental soit réservé aux femmes ayant arrêté de travailler et pas à celles n'ayant jamais travaillé.

Les pouvoirs publics et les syndicats devraient inciter davantage les entreprises à tenir compte de la situation familiale de leurs membres. Il faut aller jusqu'à remettre en cause certaines valeurs de l'univers économique actuel. La concurrence à dose raisonnable est un stimulant

bénéfique. Mais l'accent est trop mis aujourd'hui sur la concurrence, que ce soit entre nations ou entre entreprises ou même entre les membres de chaque entreprise. Revenons à une économie conjuguant concurrence et solidarité, comme y invitait la Semaine Sociale de 1991, plutôt que de nous engager toujours davantage dans la voie de l'ultra-libéralisme, qui met l'accent sur le très court terme aux dépens du long terme. Les psychologies individuelles elles-mêmes en sont influencées. L'entreprise devrait être ou redevenir un collectif solidaire. Ce serait d'ailleurs l'intérêt des entreprises considérées dans leur ensemble. Un certain écartèlement n'est pas possible à tous, et le déséquilibre familial ne peut que nuire à long terme à la vie professionnelle.

Le droit familial

La société est intervenue très tôt dans la relation homme-femme. L'État a reconnu un "modèle" fondé sur le mariage entre deux personnes de sexes différents. Tout autre forme était réputée contraire à la nature et à la morale. L'individu acceptait alors bon gré mal gré la subordination de ses préférences propres à l'intérêt du groupe.

Les valeurs de référence ont changé l'autonomie individuelle prédomine ; la sincérité, l'authenticité des relations est primordiale ; le sentiment instantané oriente les comportements plus que la fidélité. L'utilité sociale de la famille a diminué avec le transfert partiel à la société de la responsabilité de la production, de l'éducation, de la protection contre les risques. Les médias tendent à banaliser des situations naguère jugées anormales.

La législation aussi change. En principe il y a toujours un modèle familial. C'est par référence à lui, par exemple, qu'on a repoussé la proposition de loi relative à l'"union civile". Mais les pressions s'exercent en vue de changer de modèle. Et peu à peu le droit civil évolue. L'État se désengage, renonçant de plus en plus à régler les conditions de vie privée et à imposer un modèle normatif. Certes la liberté d'engendrer ou non, de même que le concubinage et l'homosexualité, ont toujours existé, mais sans créer de droits. Aujourd'hui toutes les dispositions maintenant une inégalité entre l'homme et la femme ont été heureusement supprimées. Mais le législateur tend à substituer la filiation au mariage comme base de la famille alors que les mesures prises dans cette direction visaient simplement au départ à assurer un minimum de droits à certains enfants. La famille se fonde ainsi de plus en plus sur la parenté, non sur l'alliance. D'institution, le mariage devient contrat, la famille est contrat de bonheur entre des individus. L'image du père a perdu de sa netteté ; on peut être père et mère sans avoir engendré et engendrer sans être père et même mère. Les lois sur le divorce sur requête conjointe, l'autorité parentale partagée, l'avortement, les biotechnologies s'inspirent de cette évolution générale des principes. Et la jurisprudence reconnaît le concubinage.

Le droit social et le droit fiscal se réfèrent à de nouveaux "modèles" ou comportements de référence sans trop de souci du droit civil. Ils risquent ainsi de "peser" sur celui-ci en normalisant ces comportements. Il en va ainsi de la fiscalité des concubins, de l'allocation de parent isolé, de l'éducation préventive du divorce. Le droit aux allocations familiales repose seulement sur l'existence de la charge d'un enfant, traduisant l'indifférence de l'Etat quant à l'origine de cette charge. Certaines autorités publiques locales cherchent à faire pression sur le législateur en tentant de légaliser de fait le concubinage ou l'homosexualité. Dès lors que l'État ou d'autres pouvoirs publics mettent en œuvre, avec d'excellentes intentions de solidarité, une certaine politique familiale ou sociale, ils induisent chez les individus des comportements en vue de bénéficier de telle ou telle disposition, et ces comportements peuvent être pervers.

Un débat fondamental est ici sous-jacent : le droit doit-il être contraignant, normatif, ou seulement accompagner les mœurs ? La neutralité de l'État n'est en effet qu'apparente. Peu à peu le modèle change ; à tout le moins il se diversifie. Il y a pourtant un fossé, par exemple, entre reconnaître à l'individu le droit de vivre sa sexualité comme il l'entend et la reconnaissance par la loi d'une union homosexuelle. Le statut légal de la famille est très important. La loi n'est pas la morale. Mais elle doit prendre garde de ne pas véhiculer un modèle nouveau, de tolérance de ce qui naguère était considéré comme anormal.

Cela dit, heureusement le modèle légal reste l'ambition du plus grand nombre. Et aucun autre n'a montré une plus grande cohérence ni une plus grande fiabilité. Mais il ne faut pas laisser se déliter l'édifice juridique qui le porte.

La politique familiale

La famille est lieu de solidarité préalablement à toute politique familiale. Mais cette solidarité qui unit est aussi une charge, qui pour certains est trop lourde. Aussi faut-il que la société aide les familles.

La politique familiale doit être distinguée de la lutte - par ailleurs nécessaire - contre la pauvreté. C'est une compensation partielle des charges familiales, pour permettre à chacun d'être libre dans le choix qu'il fait d'avoir des enfants autant qu'il le désire. C'est aussi une compensation partielle de ce que les autres parents de famille plus ou moins nombreuse apportent à la société sur le plan économique, social et culturel en assurant l'entretien et l'éducation des futurs actifs.

La politique familiale, très active aussitôt après la Libération, a perdu dans les décennies suivantes une part notable de son importance. Elle ne doit pas, aujourd'hui pas plus qu'hier, se dissoudre dans une politique d'aide sociale. Or ces deux politiques sont actuellement traitées dans les mêmes structures institutionnelles, et, étant donnée la montée inquiétante de l'exclusion, la politique familiale risque de souffrir de l'insuffisance des crédits budgétaires. Les familles militent donc pour une redistribution des revenus qui leur soit plus favorable : la stagnation du montant des prestations familiales, la diminution de la majoration pour enfants dans certaines retraites, la tendance à multiplier les prestations sous condition de ressources, les projets de fiscalisation des prestations, devraient être, selon le cas, réexaminés ou définitivement abandonnés.

La politique familiale doit par ailleurs gagner en cohérence et en globalité. Les prestations doivent être accompagnées de mesures pratiques, comme l'aménagement de la ville, le logement, la sécurité, les politiques d'éducation et de santé, la politique culturelle. Les collectivités locales doivent sur certains de ces points compléter la politique de l'Etat ; certaines le font déjà en coopérant avec les associations familiales, en milieu rural notamment.

La politique familiale n'est pas à visée nataliste, bien qu'elle ait de fait des conséquences démographiques. Une démographie plus positive est aujourd'hui souhaitable en France, comme d'ailleurs dans les autres pays de l'Union Européenne ; les effets lointains du " baby-boom " d'après-guerre cachent les perspectives de régression absolue et non plus seulement relative de la population - et par conséquent de la culture - européenne dès les premières décennies du XXIe siècle. Si certains mettent en doute les effets démographiques de la politique familiale, il semble peu discutable que le dynamisme de celle-ci soit l'une des conditions nécessaires de l'harmonie démographique.

L'idée de politique familiale est trop souvent injustement associée à des courants de pensée relevant du passé. Les participants à la Semaine Sociale ont au contraire demandé avec force que la famille soit réhabilitée au sein de la société européenne tout entière, tant dans le discours que dans la pratique. Alors elle apparaîtra vraiment pour ce qu'elle doit être : une idée toujours neuve.

Famille, christianisme et lien social

Le lien social fait que des personnes veulent vivre ensemble dans une structure organisée ou du moins y consentent. La famille, cellule domestique de la société, est initiation à la vie sociale. il y a donc nécessairement un rapport entre lien conjugal et familial d'une part, et lien social d'autre part. Leur relative fragilité est d'ailleurs aujourd'hui commune.

Au-delà de ce constat sociologique, le christianisme, religion de la personne et de la communion, a son mot à dire. Sa philosophie de la personne n'est pas individualisme et sa mystique du lien n'est pas le totalitarisme du groupe. Les liens familiaux sont aujourd'hui fragilisés parce que trop exclusivement affectifs, pas assez imprégnés de social. Le christianisme critique à la fois des liens familiaux " enfermants " et une conception exclusivement utilitaire des relations familiales et sociales.

Le christianisme plus encore que la Bible relativise les liens du sang et valorise l'alliance conjugale fondée sur l'amour et la volonté de vivre ensemble. D'une certaine manière cette doctrine a été victime de son succès on a fini par confondre amour et affectivité, romantisme, primauté du sentiment. Le christianisme alors affirme l'importance de la forme et de l'indissolubilité : il faut tenir ensemble subjectivité et objectivité. La responsabilité parentale ancre plus fortement le lien. Déjà le mariage est acte social, devant témoins. Et il a besoin de l'appui du corps social dans sa globalité comme dans sa dimension micro-communautaire. Le lien parental, notamment paternel, ne peut prendre sens que dans une communauté.

C'est le même sens de l'homme, le même respect de " l'autre ", qui fait du christianisme le ciment du lien conjugal et familial et le fondateur du lien social. La famille est une société en miniature où se tissent les liens de l'amour de l'autre et où ils se concrétisent en fidélité, solidarité, pardon. Le lien d'alliance est plus qu'un contrat utilitaire: c'est le lieu de l'agapè. La famille, seule institution fondée sur la gratuité du don, rayonne dans le corps social comme témoin de cette gratuité et acteur du lien qui unit les diverses composantes de ce corps. La fidélité n'est pas simple conservatisme : elle est consentement à l'autre en son être même, et pas seulement à ses qualités. L'amour n'est pas seulement passion : il est aussi création à la portée de tous, ce qui demande du temps et un dépassement des conflits par des réajustements. Demain le lien social se tissera dans les familles ou il ne se tissera pas. Les couples stables et féconds, en particulier chrétiens, ont un rôle de témoignage et d'engagement à jouer. Le couple fermé sur lui-même, sans projet social, sans statut stable, sans conscience de ses responsabilités sociales, détruit sans le savoir la société dont il croit se protéger.

L'Église tout entière a une responsabilité particulière d'accompagnement et d'approfondissement des changements de nos familles comme de notre société. Elle doit l'assumer au plan spirituel et en tant que communauté concrète elle est responsable du devenir des liens conjugaux et familiaux qui se nouent en son sein. La pastorale chrétienne est une pédagogie du social. Certes le cheminement vers l'idéal que leur propose l'Église est difficile pour beaucoup de chrétiens. Mais ce cheminement même est un modèle et un témoignage pour le corps social tout entier. La famille est à la fois cellule d'Église et cellule de base de la société.